



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 64845

Texte de la question

M Guy Drut appelle l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des gardiens de prison. Suite au mouvement national de protestation entrepris par les surveillants de prison en aout 1992 apres le meurtre d'un de leurs collegues de Rouen, le Gouvernement a annonce la mise en place de moyens renforces de securite. Il lui demande quelles dispositions precises ont ete prises depuis lors pour faire face a la defaillance actuelle de la politique penitentiaire.

Texte de la réponse

Reponse. - A l'occasion des reunions qui ont eu lieu avec les organisations syndicales representatives des personnels aux mois d'aout et de septembre derniers, ont ete arretees d'importantes mesures pour ameliorer la securite des personnels et des etablissements penitentiaires. Avec les 75 MF d'autorisations de programme supplementaires prevus par le projet de loi de finances modificative pour 1992 vont pouvoir etre en particulier finances l'equipement de cinquante-cinq etablissements en filins anti-helicopteres et les programmes de securite concernant les maisons centrales de Clairvaux et Moulins. Des plans d'equipement des etablissements en alarmes individuelles et en portiques de detection ont par ailleurs ete elabores. Les conditions de mise en oeuvre des autres mesures seront precisees au cours du premier trimestre 1993.

Données clés

Auteur : [M. Drut Guy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64845

Rubrique : Systeme penitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1992, page 5383